



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation chômeurs âgés

Question écrite n° 44896

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des personnes âgées de plus de cinquante-cinq ans qui justifient de 160 trimestres validés au titre de l'assurance vieillesse et qui perçoivent une allocation chômeurs âgés (ACA). Ces personnes, dispensées de recherche d'emploi, disposent d'une allocation avoisinant les 120 francs par jour, soit en moyenne 3 500 francs par mois. De 1998 à 1999, certaines d'entre elles doivent même constater une baisse annuelle de revenu de l'ordre de 800 francs. Or, l'indemnisation par l'ACA se révèle également inférieure à celle accordée à d'autres chômeurs âgés, répondant aux mêmes conditions d'âge et de cotisation tels que les titulaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ou un revenu minimum d'insertion (RMI) complétés d'une allocation spécifique d'attente (ASA) pour un montant total de 5 270 francs mensuels. Il lui demande d'indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour corriger cette inégalité.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44896

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2296